

République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 29 octobre 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 26/10/2022
10	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK</i>
Présents : 6	Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Pierre MARTIN, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Laurent GARBE par Guy TAECK, Jean Jacques CAPRON par Gael PERISSET
Contre: 0	Excusés: Yann BETHOUART
Abstentions: 0	Absents: Hubert DEMORTAIN
	Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Travaux passerelle piste cyclable – accord lancement installation - DE_2022_035

Travaux passerelle piste cyclable – accord lancement installation

Depuis quelques années, nous parlons de relier Favières à la piste cyclable existante sur la panoramique au niveau du « passage à moutons »

Après demande d'autorisation auprès de la Police de l'eau et demande de différents devis, les travaux vont pouvoir se réaliser

L'entreprise Marcanterra a été choisie, le montant s'élève à 25259.06 €

Ces dépenses seront inscrites au budget 2023 et demande de subventions seront faites

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les travaux de la passerelle, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et à demander toutes les subventions possibles

Vote :

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Fait en Délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire le 29 octobre 2022



Pour copie conforme : le Maire : Guy TAECK

secrétaire de séance
Mme SOHET

